



**DELIBERATION N° 25/151 CP DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
ACCORDANT UN MANDAT SPÉCIAL À M. ANTOINE-MARIE GRAZIANI**

CHÌ CUNCEDE UN MANDATU SPECIALE À U SGIÒ ANTOINE-MARIE GRAZIANI

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Françoise CAMPANA à M. Romain COLONNA
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Chantal PEDINIELLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3123-19 et son titre II, livre IV, IVème partie, et particulièrement son article L. 4135-19,
- VU** la délibération n° 18/152 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 relative à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, ainsi que des instances consultatives, modifiée par les délibérations n° 18/373 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018, n° 19/164 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2019 et n° 23/138 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2023,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2023 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

- VU** la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (9) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI

N'ont pas participé au vote (4) Mmes et MM.

Angèle CHIAPPINI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE la prise en charge par la Collectivité de Corse des frais de transport, d'hébergement et de restauration de M. Antoine-Marie GRAZIANI, dans le cadre de son intervention à la conférence organisée à l'initiative de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, sur le thème « la vie et l'héritage de Pasquale Paoli » qui se tiendra le 9 décembre 2025 à Bruxelles auprès des membres du Comité des Régions.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 novembre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line drawn underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 NOVEMBRE 2025

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**MANDATU SPECIALE ATTRIBUITU À U SGIÒ ANTOINE-
MARIE GRAZIANI**

**MANDAT SPÉCIAL ACCORDÉ À M. ANTOINE-MARIE
GRAZIANI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

La Collectivité de Corse a, par délibération n° 24/021 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} mars 2025, engagé un projet de commémoration du Tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli ayant vocation première de rappeler et mettre en lumière, notamment auprès des jeunes générations, l'épopée paoliste, l'expérience démocratique d'une île devenue une Nation indépendante, le rayonnement européen et international de son œuvre et la modernité de son héritage.

Aussi, dans le cadre de son mandat, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, membre du Comité européen des Régions, a souhaité organiser dans le cadre de ces commémorations, une conférence sur le thème « la vie et l'héritage de Pasquale Paoli » suivie d'un débat avec les membres du Comité des Régions, le 9 décembre prochain à Bruxelles.

À cet effet, elle sera accompagnée du Professeur Antoine-Marie GRAZIANI, historien, professeur des universités et spécialiste de l'histoire de la Corse qui, par son expertise, interviendra lors de cette conférence.

Conformément aux usages de notre Collectivité, il vous est proposé d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport, à l'hébergement et à la restauration, de cet intervenant extérieur, par ailleurs non rémunéré.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer,